



SEANCE DU 14 AVRIL 2015

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 8

votants 9
(dont 1 procuration)

Date de la convocation :
31/03/2015

L'an deux mil quinze et le dix avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Lauriane LAUGIER, Maryse MARIONON (a procuration de C. BAFOIL), Françoise PELISSIER, MM Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, LASSAIGNE Christian, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absents : MM Christian BAFOIL (a donné procuration à M. MARIONON), Frédéric GESEGNET, Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 23/01/2015.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : Autorisation de signer la convention constitutive de groupement de commande avec le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois
ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL



OBJET : VOTE DU BUDGET

Approbation du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Carole DELOISON, trésorier public de St Germain Lembron, et fait ressortir un excédent de 605 875,31 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 36 884,69 € pour la section d'investissement. (7 présents - 8 votants (dont 1 procuration) (le maire ne participant pas au vote) : 8 pour – 0 contre – 0 abstention)

Approbation du Compte de Gestion 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2014, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Carole DELOISON, trésorier public de St Germain Lembron, n'appelle aucune observation ni aucune remarque. (8 présents - 9 votants dont 1 procuration : 9 pour – 0 contre – 0 abstention)

Affectation du résultat 2014

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2014 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 605 875,31 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 503 790,62 € (ligne R 002) et en investissement 102 084,69 € (ligne R 1068) (8 présents - 9 votants dont 1 procuration : 9 pour – 0 contre – 0 abstention)

Vote du budget 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 751 849 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 794 373 €. (8 présents - 9 votants dont 1 procuration : 9 pour – 0 contre – 0 abstention)

OBJET : Logement communal de l'ancienne école de Florat
Nouveau bail : fixation du prix du loyer

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 28 janvier 2015 le préavis de départ de M. et Mme LIBOZ Laurent, locataires du logement de l'ancienne école de Florat. Son préavis étant de 3 mois, la maison sera libérée au 30 avril 2015.

Pour le futur bail à venir, qui pourrait commencer au 1^{er} mai 2015, le conseil municipal fixe le montant du loyer qui s'élèvera à 435 € par mois avec revalorisation annuelle à la date anniversaire suivant le dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE connu le jour de la révision.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Logement communal de l'ancienne école de Florat
Départ de M. et Mme LIBOZ Laurent : Rachat de la cuisine

Vu le préavis de départ de M. et Mme LIBOZ Laurent, locataires du logement communal de l'ancienne école de Florat ;

Vu les améliorations apportées dans cette maison par M. et Mme LIBOZ Laurent, notamment l'installation à leurs frais (en 2008) d'une cuisine équipée (meubles, plan de travail, électroménager, évier) ;

Vu la proposition de M. et Mme LIBOZ Laurent de vendre à la commune cette cuisine équipée ;

Après discussion avec M. et Mme LIBOZ, le Maire propose au conseil municipal de racheter cette cuisine équipée au prix de 850 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de racheter à M. et Mme LIBOZ Laurent la cuisine équipée pour un prix total de 850 €.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Achat matériel de cuisine de l'ancienne maison de retraite d'Ardes

Afin d'équiper la nouvelle cuisine de la salle polyvalente d'Apchat, il est nécessaire d'acquérir du matériel.

M. Raymond SIBILLE s'est renseigné auprès de la directrice de la maison de retraite La roseraie d'Ardes pour éventuellement racheter du matériel d'occasion de l'ancien établissement.

La directrice propose de vendre à la Commune d'Apchat un plan de travail en inox, un percolateur et 2 chariots en inox pour la somme de 180 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de racheter à La Roseraie le plan de travail, le percolateur et les 2 chariots pour un prix total de 180 €.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Achat d'une banque d'accueil à Mme Ginette BREUIL

Mme Ginette BREUIL vend une banque d'accueil de son ancienne librairie à Ardes.

Mmes MARIONON et PELISSIER ont été la voir. Ce meuble pourrait convenir pour la salle de la mairie d'Apchat. Il est en excellent état.

Après discussion, Mme BREUIL le vendrait 850 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de racheter la banque d'accueil à Mme BREUIL pour un prix total de 850 €.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

OBJET : Indemnités des élus

Le maire propose de créer des postes de conseillers municipaux délégués et de les indemniser :
2 postes pour la commission technique pour Christian Lassigne et Raymond Sibille pour leurs interventions en ce qui concerne l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux dont la salle polyvalente ;

1 poste pour Maryse Marionon pour son implication dans le domaine des espaces verts ;

1 poste pour la commission communication pour Lauriane Laugier pour la création du site internet de la commune.

Après discussion, ces 4 personnes ne veulent pas être indemnisées.

Le conseil municipal décide donc de ne pas donner suite à ces créations de postes de conseillers municipaux délégués.



OBJET : Autorisation signature de la convention constitutive de groupement de commande avec le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

Le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois propose à la Commune d'Apchat de passer une convention de groupement de commandes afin que celui-ci puisse consulter les entreprises en même temps que la Commune lors de travaux impliquant le réseau d'eau potable.

Cette convention est à durée illimitée et sera donc valable pour tous les travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande avec le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

⇒ Le conseil municipal décide de vendre la cuisinière de la salle polyvalente car une nouvelle a été achetée.

La société de chasse s'est portée acquéreuse.

Le conseil municipal décide de la vendre au prix de 800 € à la société de chasse la St Hubert d'Apchat

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 01 h.

*Le Maire,
Patrick PELISSIER*

*Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER*

Les Conseillers,



Cédric BOYER	Eric CHABRILLAT	Christian LASSAIGNE
Lauriane LAUGIER	Maryse MARIONON	Raymond SIBILLE